

Au cœur du village

MAIRIE DE RIMOIGNE



N°1

MAI 2014

Une nouvelle équipe municipale à Rimogne

Le mot du maire

Le 23 mars dernier, les Rimognates et les Rimognats ont choisi une nouvelle équipe municipale pour gérer les affaires de la commune durant les 6 prochaines années. Les 12 nouveaux élus de la majorité municipale remercient sincèrement les électeurs qui leur ont fait confiance. Ils sont conscients de leurs responsabilités et de l'importance de la tâche qui les attend. C'est la raison pour laquelle ils se sont mis au travail sans attendre.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus à la confrontation. Voici venu le temps de l'action au service de TOUS les habitants de notre village, sans distinction et sans exception : une nouvelle période s'ouvre pour la commune. En témoignage ce nouveau bulletin municipal qui doit servir de lien entre les habitants et la municipalité, et dans lequel nous avons souhaité accorder une place à l'expression de la minorité municipale. Nous espérons qu'il saura vous informer au mieux et vous plonger « au cœur du village ».

Bonne lecture à tous.

Le Maire, Grégory TRUONG.

Grégory Truong



Le nouveau conseil municipal



A la suite des élections municipales du 23 mars 2014, le nouveau conseil municipal a tenu sa première séance le 29 mars dernier. Lors de cette première réunion du mandat, devant un public nombreux mais en l'absence des trois membres de la minorité municipale, les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection du maire et des adjoints, tous élus à l'unanimité.

■ LE MAIRE

Grégory TRUONG

Administration générale, finances, ressources humaines et communication

■ LES ADJOINTS AU MAIRE

Yannick ROSSATO - Premier adjoint
Sport, culture, éducation, animations et jeunesse

Christiane MANAND - Deuxième adjointe
Personnes âgées et action sociale
Conseillère référente du quartier « Gare – Rue Jean Jaurès »*

Jean-Marie DRUART - Troisième adjoint
Travaux, urbanisme, patrimoine et tourisme

■ LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Quentin MAUGUET - Conseiller référent
Jeunesse

Hervé DUMAY - Conseiller référent Travaux et
Conseiller référent quartier « Centre Ouest »*

Maryvonne FEVRY - Conseillère référente du
quartier « Centre Est »*

Monique CLOUET - Conseillère référente du
quartier « Château – Rue Pasteur »*

Stéphane CANDILLON - Conseiller référent
du quartier « Bas de Rimogne »*

Adeline LACAILLE
Brigitte TIRTAINE
Sophie VALLI

■ LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MINORITÉ MUNICIPALE

(photos non autorisées)

Noëlle DEVIE

Jean-Luc PINNETERRE

Sophie POCQUAT

*Les conseillers référents de quartier ont pour mission de recueillir les observations et des informations concernant spécifiquement la partie de la commune où ils habitent, et de les transmettre à la municipalité.

■ LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Créée depuis le 1^{er} janvier 2014, la nouvelle communauté de communes « Portes de France » regroupe 22 communes et est présidée par M. Régis DEPAIX, maire de Montcornet.

4 conseillers communautaires représentent la commune de Rimogne et ont été désignés par les électeurs lors du scrutin du 23 mars 2014 :

Grégory TRUONG - Président de la commission assainissement

Yannick ROSSATO

Adeline LACAILLE

Noëlle DEVIE - Vice-présidente "politique d'accueil et infrastructures"

■ LE CENTRE D'ACTION COMMUNALE ET SOCIALE (CCAS)

Président : **Grégory TRUONG**, Maire

Vice-Présidente : **Marie MAIRE**

Membres représentant le conseil municipal : **Christiane MANAND, Jean-Marie DRUART, Adeline LACAILLE, Brigitte TIRTAINE.**

Membres désignés : **Claudie HUART, Nadine MICHEL, Jacki CLOUET**

Le CADEF ouvre une antenne à Rimogne.

C'est le directeur du CADEF, Daniel Christy, qui nous a fait visiter les lieux entièrement rénovés par les services techniques municipaux. Le Comité Ardennais de l'Enfance et de la Famille a trouvé un site idéal pour créer sa nouvelle antenne : l'ancienne mairie de Rimogne, située rue François Mitterrand,

Cette association, soutenue par le Conseil général, intervient dans le domaine de la protection de l'enfance et a pour mission de veiller à la sécurité et à la santé des enfants mineurs, en intervenant notamment dans les familles. Elle compte environ 75 salariés, répartis entre le siège de Charleville-Mézières et plusieurs antennes dans le département.

L'antenne de Rimogne est la dernière créée. Elle doit servir de point de base à 3 éducateurs spécialisés, un éducateur pour les jeunes enfants et une psychologue, pour leur permettre de rayonner sur cette partie du territoire. De fait, l'antenne accueillera peu de public puisque les interventions se font essentiellement à domicile et dont très peu à Rimogne. Souhaitons la bienvenue dans notre village à ces nouveaux professionnels.



En bref...

► De nouvelles activités pour les T.A.P.

À la rentrée des vacances de Pâques, les élèves qui participent aux temps d'activités périscolaires, après l'école, vont pouvoir découvrir les nouvelles activités mises en place. Pour les enfants de l'école maternelle, du judo avec Nathalie Szezot, professeur bien connue du club Alliance Judo 08. Pour les élèves de l'école primaire, de nombreuses nouveautés également : d'une part, un nouvel atelier « jardinage et réalisation d'objets décoratifs » sera mis en place, et d'autre part, l'Association Profession Sport et Culture Ardennes proposera d'initier les élèves à des sports familiers mais dans une forme plus ludique. Apprenez à connaître ces nouveaux noms, ils seront bientôt dans la bouche de tous les enfants : intercross (variante de hockey sur gazon), speedminton (variante de badminton) korbball (variante de basketball).

► Des cours de danse à Rimogne

Enfin un cours de danse à Rimogne ! Dans un premier temps, il est destiné aux filles et aux garçons de 8 à 12 ans. Il est créé à l'essai immédia-

tement après les vacances de Pâques. S'il rencontre du succès, il sera développé à la rentrée 2014 avec l'ouverture de cours pour d'autres tranches d'âge, en fonction de la demande. Animé par Maéva Gervaise, un professeur de l'académie de danse d'Elodie Tanski, ce cours de danse modern-jazz aura lieu tous les samedis matin de 10h30 à 11h30 au gymnase (COSEC). Un cours d'essai gratuit est organisé le samedi 10 mai. Les inscriptions se feront à compter du 17 mai. Le tarif est de 38 € pour deux mois (10 € pour l'adhésion et 28 € pour le cours). Un certificat médical est nécessaire au moment de l'inscription.

► Les travaux en cours

Avec le printemps, revient la possibilité d'effectuer des travaux en extérieur, et pas seulement dans le domaine des espaces verts :

- Peinture des barrières de protection rue Jean-Jaurès et rue Pasteur ; les travaux sont réalisés par une entreprise du village.
- Marquage des places de stationnement sur la place de la République et alentour ;
- Remise en état des escaliers d'accès au cabinet médical, rue Jean Jaurès, et place de la République
- Réalisation d'un accès handicapés pour le Mille club

“ Espace d'expression de la minorité municipale

Noëlle DEVIE tête de la liste « Continuons ensemble pour Rimogne » ainsi que l'ensemble de ses colistiers, tiennent à remercier chaleureusement les 335 électrices et électeurs qui leur ont fait confiance lors des dernières élections municipales. Contrairement à ce qu'elle a pu dire, à la suite des résultats du dimanche 23 mars 2014, elle a pris, en accord avec tous les membres de sa liste, la décision de ne pas démissionner, elle assure avec le soutien des deux autres membres élus, qu'elle restera vigilante sur les décisions qui pourront être prises et ne manquera pas d'intervenir pour défendre les intérêts de votre commune, comme cela a été le cas au cours des ces six dernières années.

Mmes Noëlle DEVIE et Sophie POCQUAT et M. Jean-luc PINNETERRE

Actualité

21 AVRIL :

Une chasse aux œufs et un spectacle réussis

Les enfants ont (presque) trouvé tous les œufs et rempli la brouette de Denis Perrette, un artiste venu présenter un spectacle à Rimogne.

Réunis à proximité de la Maison de l'ardoise, ils étaient impatients de participer à la chasse aux œufs organisée par la Mairie et de remplir leur mission : en trouver autant que possible pour en remplir cette brouette.

Une fois le signal donné par les cloches, et accompagnés par l'Harmonie municipale, les cinquante enfants présents se sont précipités et ont eu vite fait de repérer les œufs en chocolat qui, une fois rassemblés, ont pu être équitablement distribués entre tous.

La chasse terminée, les enfants et leurs parents ont assisté au spectacle de contes et de chansons de Denis Perrette. Chanteur et « raconteur » ardennais, Denis Perrette s'essaye depuis plusieurs années à rendre le monde plus aimable et plus poétique, et la vie plus légère. Ce moment de partage en famille s'est terminé autour du verre de l'amitié, en présence du Maire et des membres de la municipalité.



24 AVRIL :

Conseil municipal

20h – Mairie – Séance publique ouverte à tous.

Pour permettre à tous ceux qui souhaitent assister aux débats de s'organiser, il est à noter que les conseils municipaux se tiendront désormais, sauf circonstances exceptionnelles, tous les 4^e jeudis de chaque mois.

27 AVRIL :

Commémoration du souvenir des victimes et héros de la déportation

11h30 - Devant le Monuments aux morts

29 AVRIL :

Commémoration du 60^e anniversaire de la fin des guerres de la France en Indochine et de la bataille de Dien Bien Phu

18h30- Devant le Monument aux morts

EN MAI...

8 mai : Commémoration du 8 mai 1945
11h30 - Devant le Monument aux morts

22 mai : Conseil municipal
20h00 – Mairie – Séance publique ouverte à tous.

25 mai : Elections européennes

29 mai : Foire et brocante de Rimogne
organisées par le Comité des fêtes - Inauguration à 11h00

Infos pratiques

■ Permanence du Maire

Tous les habitants ont maintenant la possibilité de rencontrer le Maire sans rendez-vous, chaque semaine, le samedi matin de 10h à 11h30. Pour éviter d'attendre, il vous est conseillé d'appeler auparavant le 03 24 35 11 24. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci de vous adresser à ce même numéro.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30 – le mercredi et le vendredi de 14h à 17h30 – le samedi de 9h à 12h.

Fermetures exceptionnelles de la mairie : les vendredis 2 et 9 mai, les samedis 3 et 10 mai

■ Horaires pour le bricolage et le jardinage

Autorisés du lundi au vendredi de 08h30 à 12h puis de 13h30 à 19h – les samedis de 09h à 12h puis de 14h à 18h – les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Au cœur du village

Directeur de publication : Grégory Truong

Conception : CompoCréa - 03 24 56 17 89

Crédits photos : Mairie de Rimogne - C. Morand
Dépôt légal à parution